

CRÉDIT ET MONNAIE SOCIALE CHEZ P.J. PROUDHON (1809-1865)

Nathalie Ferreira

Vrin | *Revue de philosophie économique*

2011/1 - Vol. 12
pages 91 à 116

ISSN 1376-0971

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-de-philosophie-economique-2011-1-page-91.htm>

Pour citer cet article :

Ferreira Nathalie, « Crédit et monnaie sociale chez P.J. Proudhon (1809-1865) »,
Revue de philosophie économique, 2011/1 Vol. 12, p. 91-116. DOI : 10.3917/rpec.121.0091

Distribution électronique Cairn.info pour Vrin.

© Vrin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

CRÉDIT et MONNAIE sociale CHEZ P.J. PROUDHON (1809-1865)

NATHALIE FERREIRA *

Résumé

Même si les expériences dans le monde de monnaies sociales occupent depuis peu le devant de la scène économique, ces nouvelles formes d'échanges s'inscrivent dans une longue filiation historique d'expériences à caractère monétaire qualifiées d'utopiques et/ou socialistes. En employant dès le XIX^e siècle une monnaie sociale (le crédit à intérêt nul) comme instrument de réforme du système monétaire, P.J. Proudhon semble avoir posé les bases théoriques pour comprendre l'existence des monnaies sociales actuelles.

Mots-clés : Réforme du système monétaire, crédit mutuel et gratuit, banque d'échange, banque du peuple, monnaie sociale.

Abstract

Even if the experiments in the world of social currencies occupy the front of the economic scene recently, these new forms of trade have a long historical lineage of experiments with monetary character considered as utopian and/or socialist. By using from the nineteenth century a social currency (the zero interest credit) as an instrument of reform of the monetary system, Proudhon seems to have posed the theoretical bases to explain the existence of social currencies today.

Keywords: reform of the monetary system, the mutual and free credit, the bank of exchange, the bank of the people, social currency.

* Docteur en Économie, chercheur au LabR11 de l'Université du Littoral-Côte d'Opale, Dunkerque (France), nathalieferra@hotmail.fr.

Classification JEL : B14, B24, B51, E42

Depuis un quart de siècle, de nombreuses expériences de monnaies sociales (les systèmes d'échange local, les monnaies régionales allemandes...) se sont développées à travers le monde pour s'opposer essentiellement à l'absence ou la rareté d'argent. De manière générale, l'expression « monnaies sociales »¹ désigne un ensemble de dispositifs d'échanges de biens, de services ou de savoirs organisés par et pour des groupes humains de petite taille au moyen de l'établissement d'une monnaie interne (Blanc 2006, p. 11). Ces monnaies sociales permettent aux individus de réinventer le marché depuis l'intérieur même du système capitaliste en s'appuyant sur des piliers, tels la solidarité, la réciprocité et l'auto-organisation, et de résister aux conséquences sociales d'une économie livrée aux seules régulations marchandes (chômage, précarité, exclusion...) (Ferreira 2006, 2008).

D'un point de vue théorique, même si ces systèmes de monnaies sociales ont connu un développement croissant depuis les années 1980 à l'échelle planétaire, la majorité de ces systèmes d'échanges alternatifs s'inscrivent dans une longue lignée historique d'expériences à caractère monétaire qualifiées d'utopiques et/ou socialistes. En effet, dès le XIX^e siècle, en utilisant une monnaie sociale, le crédit mutuel et gratuit, comme instrument du changement social, l'auteur Pierre Joseph Proudhon (1809-1865) semble avoir posé les bases théoriques pour comprendre les monnaies sociales actuelles. Précisément, face aux crises répétitives

1. Il existe une confusion importante dans les termes utilisés pour désigner ces monnaies ; certaines terminologies tirent l'échange vers le troc (troc multilatéral), d'autres mettent l'accent sur l'articulation de ces monnaies au système monétaire en vigueur (considéré alors comme incomplet) en soulignant leur complémentarité (monnaies complémentaires). Les pratiques auxquelles nous ferons référence dans cet article sont fondamentalement des pratiques de monnaies sociales car elles se fondent sur des moyens de règlement reconnus par les personnes utilisatrices et qui s'articulent sur une unité de compte spécifique. De même, nous ne pouvons admettre de continuum entre monnaie et troc, si nous entendons par troc un échange se passant de modalités de paiement et de compte socialement reconnues.

provoquées par les pénuries des stocks d'or (avec son cortège de misère sociale), Proudhon propose une réforme monétaire combinée avec l'organisation contractuelle d'un crédit bancaire et d'associations de travailleurs pour parvenir à une nouvelle organisation de la société. Dès 1849, il lance une « banque d'échange » devenue ensuite « banque du peuple » comme instrument privilégié qui pourra inverser les rapports du capital et du travail grâce *au crédit mutuel et gratuit, à la suppression du numéraire et à la généralisation de la lettre de change*. La suppression de l'intérêt de l'argent et le remplacement du numéraire par des « bons d'échange » ou « bons de circulation » annoncent à bien des égards les expériences du XX^e siècle des systèmes d'échange local et de monnaie franche de Gesell auquel Keynes consacre quelques pages dans sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*.

La théorie proudhonienne des échanges et du crédit du XIX^e siècle ne pourrait-elle pas alors nous fournir une grille d'analyse pour la compréhension des expériences récentes de monnaies sociales ?

Cet article s'articule autour de deux grandes parties. La première partie étudiera la théorie du crédit gratuit de Proudhon à travers sa banque d'échange. La deuxième partie, en s'appuyant sur la tentative de banque du peuple et sur l'expérience de monnaie franche de Gesell, cherchera à montrer l'importance de la contribution théorique de Proudhon dans les expériences contemporaines de monnaies sociales.

LA THÉORIE DU CRÉDIT MUTUEL ET GRATUIT

La révolution de 1848 engendre une explosion d'associations ouvrières. Pour Proudhon, l'acte révolutionnaire se trouve dans la volonté même des travailleurs de s'organiser par leurs moyens. Il déplore par contre l'ingérence de l'État et de son autorité dans la gestion de ces associations. L'autoritarisme étatique lui paraît incompatible avec une gestion libre. Proudhon rejette ainsi toute organisation sociale imposée par le sommet. Selon lui, l'échec de l'associationnisme de 1848 est justement la conséquence directe du maintien des rapports de domination et de soumission liant l'État et la société. Partant de ce constat, il tente de définir une organisation

fédérative dont le principal avantage serait d'équilibrer la liberté et l'autorité. Il propose alors un système contractuel et mutuelliste.

Le système mutuelliste de Proudhon

Les idées proudhoniennes sur le mutuellisme (ou mutualité)², exprimées à partir des années 1843-1844, reposent sur la centralité de l'idée de justice, de réciprocité, de l'égalité dans l'échange. Le projet « d'associations progressives », véritable ébauche du mutuellisme, est réalisé en 1845. L'adhésion est volontaire et la gestion est assumée par les membres eux-mêmes ou sous leur contrôle, cette organisation fonctionnant par et pour eux :

Il y a mutualité, en effet, quand dans une industrie, tous les travailleurs, au lieu de travailler pour un entrepreneur qui les paye et garde leurs produits sont censés travailler les uns pour les autres, et concourent ainsi à un produit commun dont ils partagent les bénéfices. Or, étendez aux associations travailleuses prises pour unité le principe de la mutualité qui unit les ouvriers de chaque groupe, et vous aurez créé une forme de civilisation qui, à tous les points de vue, politique, économique, esthétique, différera totalement des civilisations antérieures, et qui ne pourra plus redevenir féodale, ni impériale. (Proudhon 1853, p. 79)

Comme d'autres, Flore Tristan ou Philippe Buchez, Proudhon anticipe le slogan de la Première Internationale pour qui, l'émancipation « sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », et les propositions marxistes ultérieures. Il est cependant le premier à poser les bases de l'utopie du travailleur-producteur autonome. Et son utopie anti-étatiste rejoint certaines idées de Saint-Simon sur le dépérissement de l'État et devance une nouvelle fois les idées marxistes. L'auteur insiste particulièrement sur la préservation de l'individu au sein du collectif, et sur l'autonomie de celui-ci par rapport à tout contrôle étatique. Si le terme même de l'autogestion n'existe pas au XIX^e siècle, l'idée d'autogestion est ainsi

2. Contrat social par excellence à la fois politique et économique qui embrasse l'individu, la famille et la cité, et qui repose sur la justice sociale. Pour Proudhon, la justice se pose comme le fondement des relations humaines et comme la base de toute société future. Cette conception de la justice l'oppose à Rousseau pour qui la justice se fonde sur un contrat social entre les hommes et l'État.

progressivement étayée et s'affirme par les notions d'auto-émancipation des classes ouvrières chez Proudhon.

La première concrétisation se rapporte à l'organisation du crédit et des banques au moment de la révolution de 1848. La banque d'échange devenue la banque du peuple est une première ébauche de mutuellisme, spontané, associatif (appui des syndicats et autres associations) et indépendant vis-à-vis de toute institution : une première « véritable alternative » : « la société de la Banque du Peuple et ses annexes témoignèrent de la volonté populaire de constituer une solidarité sociale ne reposant que sur les travailleurs et indépendante de l'État. Si le crédit gratuit n'a jamais existé, le mutuellisme trouva dans la banque du peuple les sources de son essor » (Chaïbi-Lescarcelle 2002, p. 32).

La révolution sociale doit donc, selon Proudhon, achever le travail commencé par la grande Révolution Française : la bourgeoisie a accordé des droits formels au peuple, mais pas des droits réels. En d'autres termes, la proclamation de l'égalité des droits n'a pas été accompagnée par l'égalité de fait. Pour l'auteur, il faut donc poursuivre le processus en attaquant la machine inégalitaire qui est au cœur du système propriétaire : l'intérêt bancaire. Celui-ci définit l'échange inégal, véritable fondement du capitalisme. C'est ainsi que, dans un article du 20 mai 1848, il écrit : « La somme de votre misère actuelle est précisément égale à la somme de bien-être que vous prend le capital ». Dès 1848, la principale occupation de Proudhon se tourne ainsi vers la question du crédit. Mais pour produire toute son utilité sans risque d'une contrepartie d'effets nuisibles, le crédit doit être *universel et gratuit*; chacun a droit au crédit, formule plus juste et plus féconde que celle du droit au travail. Dans ce but, l'organisation par les citoyens libres d'une *banque d'échange* conforme au principe de la mutualité, est nécessaire³.

3. La mutualité, formule de justice, fait que les membres de la société, de quelque rang qu'ils soient, se garantissent réciproquement service pour service, crédit pour crédit, propriété pour propriété. Proudhon ne souhaite pas pour autant substituer à la propriété privée la propriété collective, car cette dernière contredit aussi la justice. Le régime social qui devra succéder à la propriété est la possession. Opposé au droit d'user et d'abuser qui

Les « bons d'échange ou de circulation » : la monnaie sociale de Proudhon

Le principe fondamental sur lequel repose le projet de la banque d'échange est le suivant : parmi tous les capitaux qui permettent à leurs propriétaires de percevoir, sous les noms d'intérêt, de fermage, d'escompte, un droit d'aubaine sur le produit du travailleur, le plus important est la monnaie. Proudhon observe que la détention d'un stock de monnaie, d'un capital financier, offre à ses propriétaires un privilège important, celui de la liquidité. Le capitaliste se trouve ainsi dans une relation de pouvoir avec ceux qui ont besoin d'argent pour effectuer un achat ou un investissement (d'où le crédit). Le capitaliste profite donc de cette situation pour fixer ses conditions à l'emprunteur qui n'a pas le choix. La monnaie devient non seulement un instrument de précaution, mais également un instrument inégalitaire du pouvoir, un instrument d'asservissement. Or, pour Proudhon, la monnaie en tant que propriété privée procure un pouvoir sur les autres alors que sa fonction est sociale et doit être mise au service de tous. Il propose alors de supprimer le droit d'aubaine. En effet, si la monnaie se prête pour rien, le droit d'aubaine disparaît aussitôt pour tous les autres capitaux. La suppression de l'intérêt de l'argent empêche alors les détenteurs de capitaux de percevoir un revenu sans travail, en permettant aux travailleurs d'emprunter cet argent gratuitement et d'acquérir immédiatement tous les capitaux nécessaires au lieu de les louer. La propriété est ainsi réduite à la possession. La réciprocité dans l'échange est obtenue et la justice économique est réalisée (Gide et Rist 1947, p. 341-342).

Pourtant, une question essentielle subsiste : comment se procurer la monnaie nécessaire sans payer d'intérêt ? Chez les économistes classiques, la monnaie n'a qu'un rôle d'étalon de mesure de la valeur, de moyen de paiement et de réserve de valeur par thésaurisation. Chez Proudhon, la monnaie n'est pas un simple instrument, c'est surtout une institution collective, une création sociétale au même titre que la langue. La monnaie sert alors à la circulation des marchandises grâce à un équivalent général de

caractérise la propriété, Proudhon souligne les avantages qui résultent d'une propriété soumise au contrôle de la société, Proudhon 1848a.

mesure de la valeur fondé sur la confiance des acteurs socio-économiques. Une confiance que Proudhon définit comme sociale, une force collective, une représentation commune. Pour Proudhon, l'organisation de la circulation est également un processus social dont nul (ni l'État, ni les banques privées) ne saurait avoir le monopole. Ainsi, selon l'auteur, la monnaie n'est qu'un agent de circulation et l'intérêt payé pour l'obtenir rémunère précisément cette fonction de circulation :

L'argent en lui-même m'est utile. Je ne le prends que pour le dépenser, je ne le consomme, ni ne le cultive [...]. L'argent donc, intervenant partout comme capital supplémentaire, agent de circulation, instrument de garantie, c'est bien lui qu'il s'agit de payer, c'est bien le service qu'il rend dont il est question de rémunérer! (Proudhon 1850, p. 112-113)

Or, pour l'auteur, un « papier social » peut parfaitement remplacer la fonction de circulation de la monnaie et à un meilleur coût. Proudhon analyse la monnaie en régime capitaliste de son époque et constate que la monnaie est en dernière instance fondée sur une garantie réelle, à savoir le stock physique d'or. À propos du numéraire, Proudhon écrit :

L'or est le talisman qui glace la vie dans la société, qui enchaîne la circulation, qui tue le travail et le crédit; qui constitue tous les hommes dans un esclavage mutuel. Il faut donc détruire encore cette royauté de l'or; il faut républicaniser le numéraire, en faisant de chaque produit de travail une monnaie courante [...]. Sous la tyrannie de l'or, le crédit est, pour me servir d'une expression de code, unilatéral : c'est à dire que le détenteur de l'or peut seul donner crédit; lui-même ne le reçoit pas. D'après la loi de réciprocité, au contraire, le crédit est bilatéral tout le monde se faisant réciproquement crédit d'une partie de son travail; de là, la double réduction que nous avons faite des prix et des salaires. (Proudhon 1848b, p. 23-24)

De manière générale, la banque avance aux porteurs d'effets de commerce le numéraire dont ils ont besoin, ou des billets constamment échangeables contre du numéraire. La banque perçoit un escompte destiné à rémunérer les actionnaires qui lui ont fourni son capital en échange de ce service. Proudhon propose alors de

fonder une banque sans capital qui, comme la Banque de France, escomptera les effets de commerce avec des billets, des « bons de circulation » ou « bons d'échange », mais des billets non convertibles en numéraire et qui, par conséquent, ne lui coûteront presque rien (puisque'il n'y aura pas de capital de garantie à rémunérer). Pour que ces billets circulent, il suffit que tous les adhérents à la nouvelle banque s'engagent à les accepter en paiement de leurs marchandises. Ainsi, le porteur sera toujours sûr de pouvoir les échanger aussi bien que des espèces, et les adhérents ne risqueront rien à les accepter car la banque n'escomptera que des effets représentant des marchandises livrées ou ayant promesse d'achat. Les « bons de circulation » ne dépasseront donc jamais les besoins du commerce ; ils représenteront toujours une marchandise non seulement produite, mais aussi vendue quoique non payée (Gide et Rist 1947, p. 342-343). Sur ce point, Proudhon écrit :

L'émission de ces bons ne peut jamais être exagérée puisqu'elle s'effectue au fur et à mesure de la livraison des produits et en échange des obligations qui résultent de la livraison. (Proudhon 1848b, article 13, p. 43)

la dépréciation est impossible puisque le bon est toujours gagé par le produit qui a provoqué son émission. Les bons sont perpétuellement échangeables à vue à la banque et chez tous les sociétaires contre des marchandises ou services de toute nature. Réciproquement, les marchandises ou services de toute nature sont perpétuellement échangeables à la banque contre ces bons d'échange. (Proudhon 1848b, articles 14 et 17, p. 43)

Comme toute banque d'escompte, la nouvelle banque ne fera qu'avancer au vendeur de la marchandise une somme qu'elle recouvrera ensuite sur l'acheteur. Ainsi, ce n'est pas seulement le capital circulant que les négociants et les industriels obtiendront sans intérêt, ce sont aussi les moyens nécessaires pour la création d'entreprises, sous forme d'escompte qui leur permettront d'acheter, au lieu de louer, les instruments de travail qu'ils désirent. Selon l'auteur,

L'entrepreneur s'adressera à la consommation afin d'obtenir des commandes ; puis, sur la foi, sur le crédit de ces commandes, il ira trouver le producteur des matières, instruments ou services dont il a besoin, recevra les fournitures et le couvrira en lettres de

commerce qui seront converties par la banque, sous les précautions ordinaires, en papier de change. Ainsi, le véritable commanditaire est le consommateur : entre lui et le nouvel entrepreneur, l'entremise de l'homme d'argent n'est plus nécessaire. (Proudhon 1848b, p. 123)

On voit bien ici que l'escompte est l'opération fondamentale de la banque proudhonienne. Ainsi, d'après la théorie du crédit gratuit, la qualité de travailleur-salarié et celle du propriétaire-capitaliste-entrepreneur sont similaires l'une à l'autre et adéquates : elles se confondent sous la qualité de producteur-consommateur.

Principes théoriques de la banque d'échange

Cette réforme proudhonienne aurait deux conséquences importantes. Premièrement, les capitaux étant mis gratuitement à la portée de tous, la fusion des classes sera réalisée :

Résoudre la bourgeoisie et le prolétariat dans la classe moyenne, la classe qui vit de son revenu et celle qui vit de son salaire dans la classe qui, à proprement parler, n'a ni revenu ni salaire, mais qui invente, qui entreprend, qui fait valoir, qui produit, qui échange, qui seule constitue l'économie de la société, et qui représente véritablement le pays ; telle est, avons-nous dit, la véritable question de Février. (Proudhon 1852, p. 135)

Dans ce cas, il n'y aura plus que des travailleurs échangeant leurs produits au prix de revient. Deuxièmement, l'État même devient alors inutile car il n'est nécessaire que s'il y a des oppresseurs et des opprimés, des forts et des faibles. Sur ce point, Proudhon écrit :

La constitution de l'État suppose, quant à son objet, que l'antagonisme ou l'état de guerre est la condition essentielle et indélébile de l'humanité, condition qui nécessite entre les faibles et les forts l'intervention d'une force coercitive qui mette fin aux combats par une oppression générale. Mais dans une société transformée, presque à son insu, par le développement de son économie, il n'y a plus ni forts ni faibles, il n'existe que des travailleurs, dont les facultés et les moyens tendent sans cesse par la solidarité industrielle et la garantie de la circulation à s'égaliser. (Proudhon 1849, p. 23)

Ainsi, si la justice est garantie dans l'échange et si les libres contrats suffisent à l'assurer, il n'y a plus que des égaux, tous

également favorisés, et les sources de conflits disparaissent. Le système politique s'immerge alors dans le système économique; c'est l'anarchie⁴. Comme le souligne Haubtmann (1988, p. 172), l'anarchie est pour Proudhon « l'établissement d'un ordre sociétaire harmonieux, anti-autoritaire et pluraliste, souverainement respectueux des exigences d'égalité, de liberté, d'autonomie, de dignité des personnes tant individuelles que collectives ».

Pour résumer le projet de Proudhon, la banque d'échange est donc une institution de crédit, indépendante de l'État, destinée à opérer l'échange de tous les produits sans capital, mais au moyen d'un « papier social » qui remplace le numéraire, comme moyen d'échange, et qui représente « les diverses obligations particulières des membres de la société et les divers produits qui y ont donné lieu » (Proudhon 1848a, article 11, p. 42-43). Tous les producteurs et consommateurs décidés à échanger leurs services et produits sans désir de spéculation (la banque ne fait pas de bénéfices) peuvent être membres de cette banque. Les bons d'échange sont ainsi l'unique monnaie de la banque et de ses membres. Les principales opérations de la banque sont l'émission du papier social, l'escompte du papier de commerce et des commandes (Proudhon 1848a, article 19, p. 44).

Pour analyser la portée de ce projet, nous devons nous demander d'une part, si la substitution du bon d'échange au billet de banque payable à vue est praticable, et d'autre part, si elle aurait les effets escomptés par notre auteur en la supposant praticable (Gide et Rist 1947, p. 344-345). Proudhon présente son système comme un simple moyen de généraliser la lettre de change, « c'est à dire à en faire un titre anonyme, échangeable à perpétuité, et remboursable à vue, mais seulement contre les marchandises et des services » (Proudhon 1848b, p. 113-114). Cela signifie que la banque d'échange substitue sa signature à celle de l'effet de commerce qu'elle escompte. Or, la Banque de France procède déjà de la même manière. À la lettre de change qu'elle achète, la Banque

4. Cette idée proudhonienne d'immerger le système politique dans le système économique est empruntée à Saint-Simon, voir sur ce point Proudhon (1851, p. 136 *sq.*). Cette conception d'une société industrielle rendant inutile le gouvernement se retrouve aussi dans le libéralisme économique de Jean-Baptiste Say.

de France substitue un billet portant sa signature universellement connue et jouissant d'un crédit presque illimité. Néanmoins, le bon de circulation proudhonien diffère du billet de banque. La différence réside dans le fait que la Banque de France ajoute à sa signature la promesse du remboursement en monnaie métallique, c'est à dire en une marchandise universellement acceptée, alors que la banque d'échange n'ajoute aucun engagement particulier, mais uniquement celui de tous ses adhérents de l'accepter en paiement. Et cette différence est importante car la sécurité de pouvoir échanger le billet contre de la monnaie, le fait accepter par tous. Or, un « bon de circulation », outre qu'il ne donne droit qu'à certaines marchandises (celles des adhérents), implique que le porteur a confiance dans l'ensemble des adhérents. De plus, ce bon ne pourra circuler qu'entre les adhérents de la banque d'échange au lieu d'englober tout le public. Les adhérents eux-mêmes ne continueront à tenir leur engagement que si la banque d'échange ne s'en voit jamais refuser le paiement à l'échéance. Les bons d'échange resteront, sans cela, dans la circulation au lieu de rentrer régulièrement à la banque. De même, si de nombreux adhérents devenaient insolvable, la valeur nominale totale des bons d'échange dépasserait rapidement celle des marchandises qu'ils représentent. Ils se déprécieraient aussitôt et les adhérents refuseraient alors de les accepter (Gide et Rist 1947, p. 345-346).

La circulation restreinte des bons d'échange n'est donc praticable que s'il existe une solvabilité parfaite des adhérents. En supposant cette condition remplie, l'intérêt ne disparaîtrait pas pour autant. Selon Proudhon, la Banque de France perçoit un escompte parce qu'elle fournit du numéraire en échange de la lettre de change. De ce fait, « ce droit seigneurial qu'on appelle escompte » ne résultant que de l'emploi du numéraire métallique doit disparaître avec cet emploi. Or, la banque réclame un escompte parce qu'elle fournit aujourd'hui, en une monnaie immédiatement convertible en denrées et services, le prix d'une lettre de change payable dans quelques mois. La banque perçoit donc la différence entre la valeur de lettre de change au jour où elle l'escompte et sa valeur au jour de l'échéance. Contrairement à ce qu'avance Proudhon (selon la formule « Créditer, sous le règne monarchique de l'or, c'est prêter-créditer, sous le signe républicain

du bon marché, c'est échanger», Proudhon 1848b, p. 24), le paiement à terme et le paiement au comptant sont deux opérations différentes. Les expériences de cours forcé⁵ ont bien montré que la Banque de France ne cesse pas de percevoir un escompte même si ses billets ne sont plus convertibles. Chez d'autres auteurs, l'intérêt est expliqué comme le coût du temps (Turgot), de l'impatience (Fisher) ou dans l'attente (Marshall). Dans la banque d'échange de Proudhon, la suppression de l'intérêt résulterait alors, de l'unique volonté des adhérents (par consentement mutuel) de ne pas percevoir d'escompte. Ainsi, la banque d'échange ne supprimera pas l'escompte, ni le droit d'aubaine en général. Il semblerait que Proudhon ait pris trop à la lettre la formule de Say (1826, p. 135) : « les produits s'échangent contre des produits » à laquelle Say s'était laissé prendre lui-même.

Dans un échange de lettres⁶, Frédéric Bastiat avait pourtant mis en garde Proudhon sur l'application de la loi de Say. Cette virulente polémique entre les deux auteurs au sujet de la légitimité de l'intérêt et la gratuité du crédit fut d'ailleurs publiée pendant treize semaines en 1848-1849 dans la *Voix du peuple*. Contrairement à Proudhon qui attaquait l'infâme capital et qualifiait d'usure tout ce qui ne résultait pas du travail du capitaliste, Bastiat soutenait que l'intérêt était légitime, le capital étant formé par l'économie. Dans son combat contre le papier-monnaie, Bastiat soutenait que la quantité de monnaie n'avait pas d'effet sur la prospérité :

Quelle que soit la somme de numéraire et de papier qui circule, l'ensemble des emprunteurs ne peut recevoir plus de charrues, de maisons, d'outils, d'approvisionnements, de matières premières, que l'ensemble des prêteurs n'en peut fournir. (Bastiat 1863, p. 376)

5. Jusqu'en 1848, les billets de la Banque de France avaient « cours libre », c'est-à-dire qu'ils pouvaient ne pas être acceptés en paiement. Par ailleurs, le montant des émissions n'était soumis à aucune limitation mais la Banque devait être en mesure d'assurer le remboursement à vue, en espèces métalliques, des billets qu'elle émettait. La crise provoquée par les troubles de 1848 entraîna l'institution du « cours forcé » qui dispensait l'institut d'émission de rembourser les billets qui lui étaient présentés. Il impliquait, en outre, la substitution du « cours libre » au « cours légal », obligation étant faite aux particuliers et aux caisses publiques d'accepter les billets en paiement. En contrepartie de l'introduction du cours forcé, les émissions étaient plafonnées.

6. Quatorze lettres au total.

Dès lors, l'auteur proposait de revenir à l'étalon-or et de cesser de faire confiance à un simple papier émis par l'État ou un quelconque organisme bénéficiant d'un privilège monopolistique d'émission. Pour Bastiat, la liberté des banques était le meilleur moyen de gérer le numéraire. En s'adressant à Proudhon, il disait : « je vais faire un mouvement vers vous. Puisse-t-il vous déterminer à en faire un vers moi, ou plutôt vers la vraie solution : la liberté des banques! » (Bastiat 1863, p. 282). Proudhon n'a pas voulu l'entendre, et a continué à proclamer la gratuité du crédit.

En considérant ainsi la monnaie comme un simple « bon d'échange et de circulation », Proudhon semble avoir oublié une dimension essentielle de la monnaie, à savoir sa fonction de réserve de valeur. Le projet proudhonien de banque d'échange, jugé trop ambitieux, sera donc corrigé et remplacé par celui de banque du peuple.

LA BANQUE DU PEUPLE : UNE EXPÉRIENCE RÉELLE

Lorsque Proudhon entreprend la réalisation de la banque du peuple, il ne s'agit pas dans son esprit d'une « simple réforme bancaire » mais bien d'un « revirement complet, opéré par le changement de position ou l'inversion des rapports entre les deux grandes forces du capital et du travail » (*Carnet VII*, le 28.10.1848). Le 31 janvier 1849, Proudhon crée la banque du peuple destinée à prouver la pratique possible du crédit gratuit. Le projet de la banque du peuple lui apparaît être l'instrument privilégié capable d'inverser les rapports du capital et du travail grâce au crédit mutuel et gratuit⁷.

Le fonctionnement de la banque du peuple

La banque du peuple s'articule autour de trois grands principes :

7. Il est intéressant de noter que ce projet était déjà en substance dans les précédents projets de Proudhon. Par exemple, dans sa « *Proposition relative à un emprunt national et à la réunion de la Banque de France au Domaine Public* » du 22 août 1846, l'auteur soulignait la question de l'indépendance et la nationalisation de la Banque de France (articles 2, 4 et 5 de cette proposition).

– *la gratuité du crédit* : à la différence du modèle de la banque d'échange qui ne prélevait aucun intérêt, la banque du peuple fixe un intérêt de 2%, « intérêt qui sera réduit peu, à peu, au fur et à mesure des progrès de la société »⁸ mais qui ne pourra descendre au dessous de 0,25% (article 35 des statuts), compte tenu que la banque du peuple prélèvera « une rétribution minimale pour salaires et frais »;

– *la suppression du numéraire* : si la banque d'échange devait supprimer la monnaie métallique, la banque du peuple n'émet que des bons contre des espèces ou des effets de commerce;

– *la généralisation de la lettre de change*, payable à vue contre des marchandises ou services actuels ou futurs. Un *syndicat général de la production et de la consommation* (annexe de la banque du peuple) doit permettre d'enregistrer avec exactitude les mouvements de l'offre et de la demande.

La banque du peuple, considérée comme le prolongement du projet de la banque d'échange précise davantage l'intention de Proudhon de faire de cette banque « la propriété des citoyens ». Voilà ce qu'en disait Proudhon dans les « *Confessions d'un révolutionnaire* », (1849) :

Par le principe de sa formation, la banque du peuple n'était donc pas destinée à devenir une banque d'État; l'État, sans compter qu'il ne peut donner crédit, attendu qu'il n'a ni valeurs, ni hypothèques, n'a pas qualité pour se faire banquier, pas plus que pour se faire industriel ou commerçant. Ce n'était pas davantage une banque fonctionnant au profit d'une société d'actionnaires, offrant au peuple des conditions plus ou moins avantageuses de crédit, mais opérant dans son intérêt propre, comme la société des cuisiniers et celle des tailleurs. Une société n'eût été, comme toutes les associations ouvrières actuellement existantes qu'une association de monopole. C'était rentrer dans le privilège, si populaire qu'il se fasse, et toujours la négation de l'équilibre, une chose anti sociale. La banque du peuple devait être la propriété de tous les citoyens qui en accepteraient les services, qui, dans ce but, la comman-

8. C'est à dire en fonction de l'accroissement de l'activité productive et de son organisation optimale.

diteraient de leurs capitaux, s'ils jugeaient qu'une base métallique lui fût pour quelques temps encore indispensable ; qui, dans tous les cas, lui promettaient la préférence de leurs escomptes et recevaient en paiement ses reconnaissances. D'après cela, la banque du peuple, fonctionnant au profit de ceux-là même qui formaient sa clientèle, n'avait ni intérêt à percevoir pour ses avances, ni commission à prendre pour ses escomptes, elle n'avait à prélever qu'une rétribution minimale pour salaires et frais. Le crédit était donc GRATUIT ! Le principe réalisé, les conséquences se déroulaient à l'infini.

Rappelons que, pendant cette période, l'État était plutôt libéral et ne connaissait pas (ou peu) l'interventionnisme, le budget de l'État évoluait autour de 10% du PIB, la monnaie basée sur l'or, n'était pas inflationniste. Cette idée de crédit gratuit était l'un de ses thèmes favoris mais le principe ne se réalisa pas dans son intégralité car Proudhon négligea une nouvelle fois la nature même de l'intérêt.

En 1849, à l'émission de toute nouvelle monnaie correspondait un échange, une vente d'or. La monnaie était toujours gagée sur son poids. Face à une pénurie du numéraire qui rendait impossible les transactions, l'État prit alors plusieurs mesures pour pallier au manque : il tenta d'organiser lui-même l'escompte des effets refusés par des banques et donna cours forcé aux billets de banque (décrets du 10 mars 1848).

L'idée révolutionnaire de Proudhon était de libérer le billet de banque de cet assujettissement à l'or et de le convertir en une simple lettre de change, bon de consommation, échangeable en produits et services. Les possibilités de crédit devenaient alors aussi infinies que la production le permettait. De ce fait, la banque du peuple pouvait fonctionner comme une banque de dépôt, d'escompte et d'émission. Elle pouvait émettre une lettre de change, appelé aussi « papier de la banque du peuple » ou encore « bon de circulation », délivrée à ses sociétaires et adhérents, et payables à vue en produits et services. Pour autant, la suppression de l'intérêt fut impossible car Proudhon ne différenciait pas l'échange comptant de l'échange à terme. Proudhon ne supprimait pas la source de l'intérêt en abolissant le métal. Comme le souligne Hauptmann (1988, p. 998) :

Si la banque réclame un escompte, c'est qu'elle fournit aujourd'hui, en une marchandise immédiatement échangeable, le prix d'une lettre de change réalisable dans quelques mois seulement ; c'est qu'elle donne une réalité en échange d'une personne, une somme d'argent présente en échange d'une somme d'argent future [...]. Quoi que fasse Proudhon, le paiement à terme et le paiement comptant sont et resteront deux opérations différentes, tant que la possession actuelle d'un bien sera jugée plus avantageuse que sa possession future. L'expérience de cours forcé l'a bien montré. La Banque de France n'a pas cessé de percevoir un escompte, à partir du jour où ses billets ont cessé d'être convertibles. La disparition du numéraire métallique n'a rien changé aux phénomènes de l'escompte.

Pour répondre aux exigences de la législation en vigueur, la banque du peuple devait avoir un capital monétaire de 5 millions, divisé en un million d'actions de 5 francs (*Le Peuple du 15 avril 1899*). L'article 10 de la banque du peuple précisait néanmoins que la banque ne serait définitivement constituée que lorsque 10.000 actions auraient été souscrites soit 50.000 francs. En fait, Proudhon comptait aussi sur les bénéfices du journal *Le Peuple* pour lancer sa banque. Mais le journal fut frappé de 20.000 francs d'amendes pour des bénéfices de 8.000 francs au moment même où il ordonnait la fabrication du papier en circulation de la banque du peuple (l'actif du journal *Le Peuple* s'étant transformé en passif). Deux mois après son lancement, en avril 1849, la banque n'avait qu'un capital de 18.000 francs répartis en 3600 actions principalement chez les petits porteurs. Le 11 avril 1849, Proudhon annonçait dans son journal qu'il arrêtaient son entreprise. Il ajoutait « qu'elle était déjà dépassé par les événements » et semblait avouer ainsi qu'il avait cessé de croire à son succès. A partir de ce moment, « la gratuité du crédit » devient secondaire dans les écrits de Proudhon jusqu'à sa mort.

La monnaie franche de Gesell : prolongement de la théorie du crédit proudhonien

Le système proudhonien du *crédit mutuel et gratuit* est conçu comme un projet de société en soi, ou du moins comme un instrument privilégié du changement social. Dans son livre « *L'Ordre*

Économique Naturel» (1948), Silvio Gesell, héritier de Proudhon (par la proximité de sa pensée), imagine également une société sans organes d'État, fondée sur une économie de marché libérée des monopoles extorqueurs d'intérêts et de gains spéculatifs, et des crises (voir sur ce point Blanc 2002). Pour Gesell, le constat économique est le suivant : la quantité de monnaie gagée par l'or ne suit pas le rythme de l'accroissement de la production et de la richesse. Selon lui, cette disproportion est la cause principale des désastres économiques, dits « crises d'inflation ». D'où cette question fondamentale : comment supprimer la position de force de la monnaie dans le circuit économique ? Gesell répond en citant Proudhon :

Procurez à l'économie un circuit fermé, c'est à dire un échange parfait et régulier des biens ; élevez la marchandise et le travail au rang de l'argent liquide, alors la communauté humaine est assurée, le travail est organisée raisonnablement. (Gesell 1948, p. 4)

En effet, Gesell veut conserver la fonction positive du marché et de la monnaie comme moyen d'échange (et de mesure de valeur) des produits, mais dans une économie sans crises ni monopoles. Il s'agit d'éliminer les fonctions négatives de la monnaie capitaliste. Pour l'auteur :

Il est impossible cependant d'élever la marchandise et le travail au rang de l'argent liquide. Ni la force du travail ni les marchandises ne peuvent se conserver comme l'argent. Ce qu'ils offrent se dégrade, nécessite des frais d'entretien ; tandis que le possesseur d'argent peut le retirer sans problème du circuit économique et attendre l'occasion favorable. L'argent ne se dégrade pas. C'est ce qui lui donne ce caractère fascinant, diabolique. Il devient un fétiche, un objet qui représente la valeur, en dehors du temps, et qu'on peut stocker. (Gesell 1948, p. 5)

La monnaie a aussi un deuxième avantage sur la marchandise : c'est son caractère universel, sa liquidité, sa possibilité d'être transformée en n'importe quelle marchandise. À l'instar de Proudhon, Gesell propose de faire disparaître le capitalisme financier, c'est à dire l'opération qui consiste à vivre en rentier du produit d'un prêt pendant que d'autres assument le risque de l'entreprise et de la production. Comme Keynes (1936), Gesell remet en cause la loi

des débouchés de Say, c'est à dire cette croyance que l'offre engendre sa propre demande par le biais de revenus qu'elle contribue à distribuer. Dans ces conditions, aucun désajustement autre que sectoriel ne peut exister entre ces deux grandeurs.

Pour Gesell, dans une économie monétaire, celui qui détient une marchandise est habituellement pressé de s'en débarrasser parce qu'elle peut s'abîmer et engendre des coûts de stockage. Il y a donc, du côté de l'offre, une compulsion de vente. Par contre du côté de la demande, les détenteurs de monnaie ne sont pas poussés à la dépenser tant qu'elle ne coûte rien à détenir. C'est ce que Keynes appelle la « trappe à liquidité ». Celle-ci s'ouvre lorsque le taux d'intérêt devient si bas que la possession de monnaie paraît préférable à toute forme de placement puisqu'elle réduit au moins l'incertitude du lendemain et permet de profiter des éventuelles opportunités qui pourraient se présenter.

Selon Gesell, cette asymétrie entre les détenteurs de marchandises et les détenteurs de monnaie ne peut cesser tant que les seconds espèrent un « tribut », (si ce qu'ils achètent, peut être vendu plus cher ou dégager un revenu). C'est le cas du taux d'intérêt, mais aussi de l'inflation.

Gesell propose alors de soumettre la demande à la même contrainte que celle infligée à l'offre par la nature, afin de supprimer le privilège de la monnaie. La monnaie traditionnelle a, en effet, sur les biens (produits du travail) l'avantage d'être impérissable du fait de la nature même du métal (or). Gesell souligne que la position de force de la monnaie doit être contrebalancée par une dégradation de la valeur de la monnaie comparable à la dégradation moyenne des marchandises estimée alors à 6% par an. C'est le principe de la *monnaie fondante*, appelée aussi *monnaie franche* ou encore *monnaie estampillée*. Pour l'auteur, si la détention de la monnaie coûte au moins autant que la détention de marchandises, l'équilibre est rétabli et le système économique peut fonctionner sans heurts ni pénalités. Le prêt de monnaie comporte néanmoins une rémunération qui couvre le coût technique de l'opération (frais de la banque) et le risque assumé par le prêteur. Pour Gesell, il ne s'agit pas d'empêcher le bon fonctionnement du marché, mais d'éliminer seulement sa dimension rentière.

Cette idée d'un intérêt nul rapproche la pensée de Gesell de celle de Proudhon. En effet, pour ce dernier, le loyer de l'argent (et donc la rente foncière) doit disparaître. À l'instar de Proudhon, Gesell préconise une redistribution de la rente foncière par le biais d'une nationalisation des sols et du paiement d'un fermage. Ainsi, le possesseur de monnaie est obligé de l'offrir sur le marché pour échapper aux frais (6% par an) que lui coûterait le fait de le garder. Il se trouve de ce fait dans la même situation que le possesseur de marchandises. La monnaie ne peut plus exploitée sa position de monopole comme moyen d'échange entre les marchandises ni exiger un intérêt pur. En pratique, à chaque tampon, le billet perd une partie de son pouvoir d'achat (0,5% chaque mois soit 6% à l'année). Et le billet non tamponné n'a plus de validité. Avec la monnaie scripturale (comptes bancaires), l'opération consiste à amputer l'avoir d'un certain montant chaque semaine. Cette technique encourage les détenteurs de monnaie à le remettre sans tarder dans le circuit. De ce fait, la thésaurisation est éliminée et la loi des débouchés de Say reprend consistance grâce à une opération monétaire et non aux automatismes du marché. Selon Gesell, cette mécanique monétaire est susceptible de modifier le système économique dans son ensemble, et de sortir l'économie de marché de sa tendance structurelle à engendrer le chômage (par la réalisation de la loi de Say). Or, comme le souligne Keynes, cette réforme est insuffisante pour parvenir au plein emploi. Même si toute l'offre trouve désormais preneur grâce à la suppression de la trappe à liquidités, le montant de l'investissement, c'est à dire le rythme de la croissance, doit être suffisant pour employer tous les travailleurs.

Plusieurs auteurs, tels Dillard (1940, 1942), Seccareccia (1988) et Herland (1992) se sont penchés sur l'œuvre de Gesell afin d'identifier la trajectoire théorique qui va de Proudhon et Gesell à Keynes, en passant par Wicksell⁹. La théorie de l'intérêt est l'objet central de cette trajectoire. La théorie gésellienne de l'intérêt s'apparente à celle de Wicksell dans la mesure où les deux auteurs

9. Cette étape intermédiaire se retrouve dans sa théorie de l'intérêt et dans sa théorie des crises économiques de type déflationniste qu'il considère comme ayant une origine monétaire.

différencient le taux d'intérêt monétaire du taux d'intérêt réel. De manière générale, nous retrouvons plusieurs traits communs chez Proudhon, Wicksell, Gesell et Keynes : la dénonciation de la tyrannie de l'or au profit d'une monnaie affranchie des métaux précieux, l'accent mis sur le taux d'intérêt monétaire et non plus réel, la perception des effets bénéfiques sur l'activité économique de taux d'intérêts faibles (Blanc 2002, p. 14).

Une expérience est souvent citée en matière de monnaie franche : celle de la petite bourgade autrichienne de Wörgl en 1932-33. Il s'agissait là de l'une des toutes premières mises en œuvre locales des propositions géselliennes : des billets locaux étaient émis dont la validité ne se poursuivait au fil des mois que moyennant l'achat et le collage réguliers d'un timbre. Pour éviter de payer le timbre, la monnaie devait être utilisée. Ce comportement permettait alors d'accélérer la circulation monétaire. Mais cette expérience fut arrêtée rapidement à la demande de la banque nationale autrichienne.

En France, deux expériences de monnaie fondante gésellienne ont aussi été tentées en 1956 à Lignière-en-Berry (Cher) et en 1957 à Marens (Charente-Maritime). Dans les deux cas, la monnaie franche porta les noms de « bons d'échange » ou « bons de travail ». Cette monnaie était émise par une association. Elle était frappée de dépréciation partielle à des dates fixes pour carencer la thésaurisation. Cette monnaie se voulait démonstrative de la théorie gésellienne de la monnaie. Le montant de la dépréciation (taxe sur l'inactivité de la monnaie) retournait à l'État (en l'occurrence la commune) et constituait un impôt. Elles prirent fin en décembre 1958, suite à une ordonnance interdisant « l'émission ou la mise en circulation de moyen de paiement ayant pour objet de suppléer ou de remplacer les signes monétaires ayant cours légal ».

Outre les expériences de Proudhon et de Gesell, d'autres expérimentations balbutiantes ont existé au cours des siècles passés : l'expérience de marché équitable de Robert Owen de 1832 à 1834¹⁰ en Angleterre, et un ensemble de monnaies locales en

10. En 1832, à Londres se constitue le *National Equitable Labour Exchange* (Bourse nationale pour l'échange équitable du travail). Owen, rattaché au mouvement coopératif,

Europe et en Amérique du Nord durant les années 1930 dans le contexte de rareté monétaire de la Grande Dépression.

La portée théorique de la banque du peuple

Avec la banque du peuple, Proudhon envisageait de « rendre à la liberté ceux que l'argent tient sous sa dépendance, d'affranchir en un mot, les serfs de la glèbe », de subordonner le capital au travail « par le seul fait de l'inauguration du principe mutualiste et l'abolition du numéraire, les rapports du travail et du capital sont intervertis, les principes du commerce sont renversés » (voir sur ce point J. Dutrieux 1996, p. 7-11). Les pénuries d'or du XIX^e siècle entraînaient de sévères crises de chômage. Proudhon pensait alors que « le privilège de l'or aboli, le privilège disparaît ». Sur ce point Gesell écrit :

Lorsque Proudhon eut compris que l'argent fait fonction de verrou, son mot d'ordre fut : « Combattons le privilège dont jouit l'argent, en élevant les marchandises et le travail au rang de numéraire ». Car lorsque deux privilèges s'affrontent, ils s'annulent réciproquement. Conférons aux marchandises le poids de l'argent comptant : les privilèges se balanceront. (Gesell 1948, p. 7)

À l'exception de Proudhon et de quelques rares penseurs (Say...), la pensée économique du XIX^e siècle développait le dogme de la neutralité monétaire. La monnaie n'avait donc qu'un rôle de voile sans effet sur l'activité productive. Il faudra attendre un siècle pour que Keynes souligne les liens entre monnaie et production.

L'apport de Proudhon en matière de circulation monétaire est double. Il réside d'une part, dans la découverte et la tentative d'application qu'il fit avec sa banque du peuple, du principe selon lequel chaque marchandise engendre sa propre monnaie, et d'autre part, en démontrant que l'intérêt est le verrou de la production.

s'associe à cette fondation où les produits sont échangés selon le nombre d'heures de travail qu'ils contiennent. Dans ce système, la monnaie est supprimée et remplacée par des bons, les Labour notes. Le mouvement prend de l'ampleur en Angleterre sans opposition du gouvernement (entre 1830 et 1832, le nombre de magasins coopératifs passe de 170 à 500). Ce mouvement a progressivement disparu, puis a connu une certaine résurgence vers 1840.

Gesell cite d'ailleurs à plusieurs reprises les propos de Proudhon relatifs au verrou que représente la monnaie :

Proudhon demandait : Pourquoi avons-nous trop peu de maisons, de machines, de navires ? Et il en indiquait la vraie raison : Parce que l'argent ne tolère pas qu'on en construise davantage. Ou, pour parler comme Proudhon, parce que l'argent est une sentinelle postée à l'entrée du marché, et dont la consigne est de ne laisser passer personne. On dit que l'argent est la clé du marché (Proudhon entendait par là l'échange des produits) ; erreur : c'en est le verrou¹¹. (Gesell 1948, p. 7)

Et encore :

Dès que le capital cesse de produire l'intérêt traditionnel, l'argent se met en grève, et bloque le travail. La monnaie agit véritablement comme un moyen de protection contre la rage de bâtir, contre la contagion de la bâtisse. La monnaie préserve le capital (maisons, usines, navires) de tout accroissement. (Gesell 1948, p. 7)

Avec la banque du peuple, Proudhon a essayé également d'appliquer le principe mutuelliste et « d'équilibrer les deux forces antinomiques (individu/société) de l'échange ». Le principe mutuelliste devait s'appliquer en dehors du marché, c'est à dire en dehors des contraintes et des garanties que demande la confrontation de l'offre et de la demande, puisque « la banque du peuple devait être la propriété de tous les citoyens qui en accepteraient les principes ; qui, dans ce but, la commanditeraient de leurs capitaux [...]. Elle n'était donc point destinée à devenir une banque d'État [...] ni davantage une banque fonctionnant au profit d'une société d'actionnaires », écrit-il dans ses *Confessions* (1848).

L'instauration du principe mutuelliste dans l'émission et la circulation de la monnaie ne suffisait cependant pas pour instaurer un mutuellisme de la production et de la consommation. L'organisation du crédit et l'échange mutuel proudhonien ne pouvaient atteindre les « deux pôles de la vie sociale » que sont la production

11. On retrouve cette analogie avec le verrou et la référence à Proudhon pages 172, 210 et 261.

et la consommation, et de fait, ne s'attaqueraient pas aux causes premières du désordre économique.

Malgré l'échec de la baisse de l'intérêt, le principal apport de la pensée proudhonienne de la banque du peuple réside dans sa proposition de « révolution par en bas ». Dans ses *Confessions* (1849), Proudhon écrivait que la banque du peuple n'était qu'un « échantillon de l'initiative à prendre par le peuple », et une approche du « non gouvernement ». Le chapitre 15 de ce même livre est d'ailleurs consacré à la banque du peuple, et à ce qu'elle devait permettre, notamment « l'essor de multiples sociétés ouvrières de production », en étant « le lien de fédération puissant entre ces sociétés » qui aurait « révolutionné la vie sociale et économique ». La banque du peuple, considérée comme le lien fédératif des sociétés ouvrières de production, devait principalement assurer aux individus le maximum de liberté. Et selon Proudhon, la liberté s'accroît lorsque l'échange se multiplie.

Par l'organisation du crédit au sein de la banque du peuple, Proudhon proposa « pour la première fois, d'opérer la révolution par en bas ». Cette inversion sociale, Proudhon pensait la réaliser au sein de la banque du peuple par l'application de son projet d'association progressive. Il s'agissait, dans la lignée des idées défendues par Fourier et Saint-Simon, de parvenir à l'organisation économique de la société, à un état égalitaire dans lequel la coordination se substituerait à la subordination. Pour atteindre cet état de relations sociales coordonnées, et non subordonnées, trois conditions devaient être réalisées. Premièrement, l'opposition capital-travail devait être dépassée en faisant de chacun un « associé », à la fois « commanditaire et commandité, salarié et salariant ». Deuxièmement, il fallait faire bénéficier tous les « associés » de l'erreur de compte (ou plus-value) qui résulte de la force collective; la valeur de cette force collective dépassant la valeur des forces individuelles qui la composent. Proudhon appela cette différence de valeur « erreur de compte ». Marx en reprit l'idée et l'intitula « plus-value ». Troisièmement, par la suppression progressive de l'intérêt de l'argent, voire même par le remplacement de l'argent par la mise en circulation de « bons d'échange », Proudhon annonçait les expériences de monnaies sociales. Parmi celles-ci, on peut citer les expériences de monnaie

franche, de crédit mutuel (principe des sociétés de crédit mutuel où le capital initial est quasiment remplacé par la responsabilité solidaire des coopérateurs), de monnaie intérieure et de systèmes d'échange local des XX^e et XXI^e siècles.

Selon Blanc (2006, p. 14-15), l'une des principales motivations des monnaies sociales est de dynamiser les échanges au sein d'un espace considéré au bénéfice des productions, et refuse pour cela l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse. Au XIX^e siècle, cette idée constituait déjà l'objet central des théories proudhonienne et gésellienne.

CONCLUSION

Selon les utopies de transformation et de suppression de la monnaie, on retrouve l'idée principale selon laquelle le changement social doit passer par un travail de domestication du pouvoir de la monnaie afin de réduire sa capacité à produire la misère dans le monde et l'aliénation des hommes. Même si la théorie proudhonienne des échanges et du crédit a été pendant longtemps considérée comme une pure utopie incapable d'entrer en pratique ou d'y être maintenue, l'expérience de la banque du peuple reposant sur une monnaie sociale (proche des monnaies sociales actuelles) porte en elle les premiers germes de l'analyse économique des différentes expériences de monnaies sociales de la seconde moitié du XX^e siècle.

En effet, c'est bien l'idée qu'une création de monnaie est susceptible de gonfler le pouvoir d'achat, donc de revigorer l'ensemble des échanges et de la production, que Proudhon annonce. Les monnaies sociales qui se développent actuellement à l'échelle mondiale ou sont en projet, s'inscrivent dans cette perspective, en y ajoutant souvent une dimension de solidarité et de relocalisation de l'activité qui les rapproche des expériences bien réelles des systèmes d'échange local. L'émergence de ces échanges apparaît essentiellement comme une initiative de la société civile, non seulement pour résister aux conséquences sociales d'une économie livrée aux seules régulations marchandes (chômage, exclusion, précarité) mais aussi pour reconstruire le tissu social.

Aujourd'hui, certains experts attribuent encore aux monnaies sociales un caractère d'argent de seconde classe, mais d'autres lui confèrent une valeur de transformation à l'instar de l'économiste belge Bernard Lietaer (2008). Chaque jour dans le monde, des millions d'individus créent de nouveaux espaces permettant de réorganiser les échanges hors du circuit des monnaies nationales. Ce sont précisément des réseaux d'échange de produits, de services, de valeurs et d'informations qui se développent dans le cadre de la constitution de nouveaux espaces communautaires, locaux, nationaux, et qui reposent sur différentes formes de monnaies sociales. Il ne s'agit pas de simples monnaies permettant aux plus démunis de subsister mais bien d'une transformation réelle dans notre système monétaire en crise.

BIBLIOGRAPHIE

- BASTIAT F. 1863, *Œuvres complètes*, tome V, *Gratuité du crédit*, Éditions Guillaumin, Douzième lettre, p. 282 et 376.
- BLANC J. 2006, « Introduction générale. Les monnaies sociales : un outil et ses limites », in *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Paris, Economica, p. 11-22.
- 2002, « Silvio Gesell socialiste proudhonien et réformateur monétaire », *Document de travail*, n° 253, p. 10-11.
- CHAÏBI-LESCARCELLE O. 2002, « La banque du peuple : pour quel peuple? », in *Le crédit, quel intérêt*, Actes du colloque de la Société P.-J. Proudhon de décembre 2001, Les Cahiers de la Société P.-J. Proudhon, p. 32.
- DILLARD D. 1942, « Keynes and Proudhon », *Journal of Economic History*, vol. 2, n°1, p. 63-76.
- 1940, *Proudhon, Gesell and Keynes. An Investigation on Some "Anti-Marxian Socialist" Antecedents of Keynes's General Theory of Employment, Interest and Money*, Ph. Diss. Berkeley, University of California.
- DUTRIEUX J. 1996, « L'organisation sociétale selon Pierre Joseph Proudhon », *Les Cahiers de Prospérité et partage*, www.prospерite-et-partage.org (consulté le 16/06/2010).
- FERREIRA N. 2008, *Innovation sociale et développement économique en Amérique Latine*, Paris, Karthala, p. 233-247.
- 2006, « La monnaie "sociale" : l'apport théorique de P.J. Proudhon [1809-1865] et l'expérience du réseau global de troc en Argentine »,

- Innovations*, n°24, « Croissance et développement. Repères internationaux », p. 41-58.
- GESELL S. 1948, *L'ordre économique naturel*, Paris, Marcel Rivière (publ. orig. 1916).
- GIDE C. et RIST C. 1947, *Histoire des doctrines économiques*, Paris, Sirey, p. 341-347.
- HAUBTMANN P. 1988, *Pierre-Joseph Proudhon, sa vie et sa pensée 1849-1865*, tomes 1 et 2, Paris, Desclée de Brouwer.
- HERLAND M. 1992, « L'utopie monétaire de S. Gesell : un cas d'hétérodoxie entre Wicksell et Keynes », in R. Arena et D. Torre (dir.), *Keynes et les nouveaux keynésiens*, Paris, PUF, p. 59-80.
- KEYNES J.-M. 1990, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot (publ. orig. 1936).
- LIETAER B. 2008, *Monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris, Mayer.
- PROUDHON P.-J. 2005, « Manuel du spéculateur à la bourse », in *Le petit livre noir*, Paris, Éditions Libertaires.
- 1852, *Œuvres complètes*, tome VI, *La révolution démontrée par le coup d'État du 2 décembre*, Paris-Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven et Cie, p. 117-160.
 - 1851, *Œuvres complètes*, tome VI, *Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle*, Paris-Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven et Cie, p. 102-176.
 - 1850, *Œuvres complètes*, tome VI, *Intérêt et principal. Discussion entre M. Proudhon et M. Bastiat sur l'intérêt des capitaux*, Paris-Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven et Cie, p. 112-113.
 - 1849, *Œuvres complètes*, tome XIX, *Voix du Peuple du 3 décembre*, Paris-Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven et Cie, p. 23.
 - 1848a, *Œuvres complètes*, tome VI, *Résumé de la question sociale, banque d'échange*, Paris-Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven et Cie, p. 27-44.
 - 1848b, *Œuvres complètes*, tome VI, *Organisation du crédit et de la circulation et solution du problème social sans impôt, sans emprunt*, Paris-Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven et Cie, p. 23-123.
- Libertaires*, p. 79 (publ. orig. 1853).
- SAY J.-B. 1972, *Traité d'économie politique*, Paris, Calmann-Lévy (publ. orig. 1826), p. 135.
- SECCARECCIA M. 1988, « Système monétaire et loi d'entropie : la notion gesellienne de préférence pour la liquidité », *Économies et Sociétés* (série Monnaie et Production), vol. 22, p. 57-71.